

Déclarations liminaires

FCPE : Oui à une véritable politique éducative ambitieuse ; demande de véritables négociations, refuse la méthode de discussions avec bilatérales, demande le maintien des BEP... Avec l'UNL, demande une remise à plat de la réforme du lycée et conteste l'expérimentation lancée par le ministre pour mettre en place la réforme qui a été contestée. Demande si la rumeur de l'abandon de l'accompagnement éducatif dans les écoles est fondée.

SNPDEN (Lafay) : les chefs d'établissement sont actuellement informés par les Recteurs du calendrier de fin d'année et des 1ers éléments des dotations de rentrée. Alors que les grilles horaires de la voie professionnelle n'ont toujours pas été publiées, les recteurs déclarent ne pas avoir les moyens de les honorer et qu'une partie de la dotation sera en HSE sur projets ! Le SNPDEN se demande donc si la négociation a encore un sens pour ce ministère et si on peut encore croire en la parole de l'Etat. C'est la 1^{ère} fois que les recteurs disent qu'ils n'appliqueront pas les textes signés par le ministre.

FSU (Michel Fouquet) : « La FSU se félicite du succès prévu et réel de la journée d'action, de grèves et de manifestations d'hier [29 janvier]. Elle note avec intérêt que l'opinion publique soutient très majoritairement ce mouvement.

L'ampleur de la mobilisation, en particulier à l'éducation nationale et dans l'enseignement supérieur, ne peut laisser le gouvernement indifférent. L'inquiétude des personnels est réelle ; leurs exigences sont fortes. Ils attendent d'autres choix en termes de politique éducative.

Des mesures significatives doivent être prises rapidement pour marquer cet infléchissement nécessaire dans les politiques de rigueur qui touchent l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et la recherche. »

SNES/FSU (Monique Daune) : Le ministre a présenté jeudi dernier son point d'étape devant la presse.

Dans son discours qui manque clairement d'ambition pour l'école, il s'est satisfait d'une politique qui affaiblit le système éducatif et a prétendu résoudre les problèmes que cette politique engendre en imaginant des dispositifs d'affichage, éphémères et sans ambition ni vision générale, et en ayant recours systématiquement à l'emploi précaire de personnels sans formation, ni qualification, dans un contexte de suppressions massives d'emplois qualifiés dans l'éducation.

Alors que le nombre de postes aux concours de recrutement des CPE et COPsy est ridiculement bas et ne permet pas d'assurer la pérennité de ces personnels et de leurs missions, le ministre fait le choix de faire appel à 5 000 emplois aidés de médiateurs pour faire semblant de s'attaquer à la difficile question de l'absentéisme, en niant et occultant les mécanismes sociaux à l'œuvre dans la difficulté et le décrochage scolaires.

Désincarnant le rapport de l'élève à la création de son projet et marginalisant les conseillers d'orientation psychologues, le ministre crée une plate-forme téléphonique qui réduit l'orientation à une simple question d'accès à l'information. Il promet des entretiens d'orientation plus fréquents dans les établissements qui risquent donc de retomber sur les seuls enseignants, alors qu'ils ne sont pas qualifiés pour assumer ces missions.

Le ministre poursuit à marche forcée une mastérisation en gommant les difficultés de mise en œuvre, alors que ces difficultés justifiaient notre demande de report du calendrier, ce report constituant le seul moyen de réussir vraiment la nécessaire élévation du niveau de recrutement des maîtres.

Après avoir annoncé, sous la pression, de « repartir de zéro » sur la réforme du lycée, il lance, sans aucune discussion ni information préalables, une expérimentation en lycée avec 500 postes d'enseignants qui paraissent une véritable provocation dans le contexte actuel de suppression massive d'emplois. Où le ministre trouve-t-il ces postes ? Que va-t-on expérimenter ? Sur quelles bases ? A la lecture de certaines circulaires rectorales, on comprend que le ministre cherche manifestement à anticiper les conclusions de discussions qui n'ont pas encore recommencé sur l'avenir du lycée.

Enfin le ministre a publié, là encore sans concertation ni information préalables, un calendrier du baccalauréat qui généralise la « reconquête du mois de juin », met en péril les procédures d'affectation des élèves en fin de 3^{ème} et 2^{nde}, et rend plus difficiles les conditions de passation des épreuves pour les candidats et de correction des copies pour les personnels.

Pourtant, le message envoyé hier par les personnels au ministre, au gouvernement et au président de la république, est clair : ils ont exprimé l'exigence d'un profond changement de la politique éducative, économique et sociale, et ce changement passe par le renforcement des services publics, dont le service public d'éducation.

Cette mobilisation doit conduire le gouvernement à prendre en compte les demandes des personnels :

- Une autre politique éducative qui améliore les conditions d'enseignement avec l'objectif réel de permettre la réussite de tous les élèves
- Le rétablissement des 13 500 emplois supprimés pour la rentrée 2009
- Une formation des maîtres de haut niveau
- L'ouverture sans délai de véritables négociations sur la revalorisation de leurs métiers
- Le doublement des postes aux concours de recrutement dès 2009

FO (Fakhfakh) : revient sur la forte mobilisation du 29 janvier, et les vives inquiétudes par rapport aux suppressions d'emplois qui touchent particulièrement les LP. Demande au ministre de renoncer aux décrets sur la voie professionnelle.

UNL (Melle Mangin) : les lycéens très mobilisés hier réclament une réforme du lycée ambitieuse et non guidée par la volonté de faire des économies budgétaires ; dénonce l'expérimentation lancée et la répression des lycéens ; refuse la suppression des COPsy et que la question de l'orientation se réduise à un n° de téléphone ; dénonce l'embauche de médiateurs de la réussite scolaire (répression des décrocheurs au lieu de peser sur les causes de l'absentéisme), insiste sur la dégradation des conditions de vie et d'étude des lycéens, notamment dans les DOM. Dénonce les menaces sur le planning familial qui est un lieu d'écoute et de prévention utile...

UNSA (Mme Roques) : dénonce les suppressions de postes et les changements non négociés ; demande des négociations sur la carte scolaire, la réforme de l'école, le recrutement des enseignants, le traitement de la difficulté scolaire.

Réponses de la DGESCO (Pierre Laurent Simoni) :

La DGESCO est prête à recevoir toutes les organisations qui le souhaitent.

L'expérimentation en lycée a un périmètre très réduit : il ne s'agit pas d'expérimenter une structuration pédagogique de la classe de 2^{nde} mais un accompagnement des élèves à l'image de ce qui s'est fait dans les 200 lycées de réussite éducative (orientation et soutien aux élèves). Dans sa note aux recteurs, le ministre a précisé que l'accompagnement des élèves était au centre de l'expérimentation : par exemple les groupes de niveau en LV qu'on essaie de mettre en place depuis quelques années. La semaine d'orientation est un autre point important. Mais nous n'avons pas approfondi les modalités d'évaluation. [Nous avons demandé à ce que les membres du CSE aient connaissance de la note de cadrage aux recteurs...mais sans réponse positive]

L'absentéisme est un frein à la réussite. Les médiateurs de la réussite scolaire travailleront avec les CPE et les AS ; ils n'ont pas vocation à aller au domicile des familles : il s'agit de renforcer le nombre d'adultes dans les établissements notamment les LP qui sont les plus touchés.

Il n'y a pas de diminution du nombre d'AS dans le budget. Il y a en revanche un surnombre budgétaire de CPE (de l'ordre de plusieurs centaines par rapport aux contraintes de la loi de finances) : il faut donc rééquilibrer entre les académies (!). [Plusieurs réactions de la salle pour protester ; la FCPE rappelle qu'il y a de plus en plus de jeunes en difficulté sociale et que le nombre d'AS n'est pas suffisant. Elle demande donc que l'argent prévu pour ces contrats aidés de médiateurs soit utilisé pour prévenir les difficultés dans les établissements ; le SGEN se demande qui acceptera d'assurer la mission de médiateur avec une rémunération prévue en dessous du seuil de pauvreté]

L'organisation de la plate-forme ONI SEP n'a pas encore été étudiée à fond mais l'idée est de fournir à tous de l'information et de permettre une continuité des actions, avec complémentarité et non substitution.

Ne sait pas pourquoi les textes sur la voie professionnelle ne sont pas encore publiés. Il y a des modes de préparation de la rentrée différents d'une académie à l'autre mais ce texte réglementaire sera respecté.

Un vœu présenté par la FCPE est ensuite soumis au vote :

«Lors de l'élaboration des calendriers des examens quels qu'ils soient, il est tenu humainement compte de la situation des candidats handicapés : une pause suffisante leur est nécessaire entre les épreuves.

La note de service publiée au B.O. n° 3 du 15/01/09 est revue et aménagée dans cet esprit.

L'attention des Recteurs est attirée sur la situation des candidats handicapés en ce qui concerne les calendriers d'épreuves qui relèvent de leur compétence.»

Vœu adopté à l'unanimité des présents (49 Pour, 0 contre, 0 abstention et 0 RV)

Question n° 2 : Projet de décret modifiant les articles D 131-11 à 131-16 et D 442-22 du code de l'éducation

M. Simoni : il s'agit d'uniformiser le niveau que l'on souhaite viser à la fin de la scolarité obligatoire pour tous les jeunes en maintenant la liberté de choix des familles.

SNALC : s'est prononcé contre la mise en place du socle commun ; s'abstiendra

FO : Pour le respect des programmes nationaux, mais là, il ne s'agit que du socle commun. Votera contre.

Résultat du vote : 25 Pour (dont Fcpe, Sgen, Snpden) 2 Contre (FO), 8 abstentions (dont Se et Snalc) et 13 RV (FSU)
--

Question n° 1 : Projet de décret relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements relevant de l'éducation nationale et les établissements et services médico-sociaux

Présentation par M. Gachet et M. Dubois Maséri (qui représente le ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité) :

Il s'agit d'un texte préparé et concerté depuis un certain temps entre les deux ministères.

SNUipp (Emmanuel Guichardaz) : un texte qui doit permettre aux personnels des 2 administrations de mieux coopérer ; toilettage des annexes 24 : une mesure transitoire en attendant la refonte annoncée ; le CNCPPH a émis un avis favorable assorti de réserves (souhait d'une circulaire d'application, place des familles et application des textes aux établissements sociaux et de santé) ; les personnels ont besoin de précisions sur leurs statuts, missions, horaires de travail ; avons émis un avis défavorable l'an dernier sur les unités d'enseignement car il y a des dispositions qui nous inquiètent (question des moyens pour les coordonnateurs pédagogiques, or des décharges ont été retirées aux directeurs pédagogiques). Voterons néanmoins pour ce projet de décret car il représente une avancée.

FO : Nous sommes pour que chaque élève aie une place adaptée dans une structure spécialisée et contestons, dans le PIA, la notion d'accompagnement qui ne permet pas de fournir toutes les aides nécessaires. Dans sa réponse à une question posée à l'assemblée nationale, le ministre a présenté les unités d'enseignement comme un outil de gestion des moyens. Cela prend tout sens dans le cadre de la RGPP. L'ARS de la loi Bachelot introduit une concurrence entre le secteur médico-social et un secteur lucratif. Nous avons beaucoup de questions sur les personnels : les enseignants spécialisés deviennent de simples personnes ressources : avec quelle prise en compte du temps et des frais de déplacement ? Nous demandons l'abandon du projet et le maintien de tous les postes d'enseignants spécialisés.

SE-Unsa (Mme Paulet) : Favorable à ce décret important, à l'approche individualisée introduite par le PPC et le PPS, mais une circulaire d'application est nécessaire pour concrétiser ces dispositions. Des réserves sur les mesures prises par les IA ; les annexes 24 doivent être revues et élargies à d'autres handicaps reconnus aujourd'hui. Souhaite aussi que la MDPH soit invitée au groupe technique.

FEP-Cfdt : un décret réglementaire important qui a besoin d'être explicité dans une circulaire d'application. Des soucis subsistent sur la formation des enseignants et les moyens mis à disposition des responsables pédagogiques. Pour les enseignants référents, nous souhaitons un ajout dans l'article 8 afin que soient également pris en compte les enseignants de l'enseignement privé sous contrat dès lors qu'ils ont le diplôme requis.

JPA : favorable au décret ; demande que la coopération soit étendue au temps périscolaire ; déposera 3 amendements dans ce sens.

UNSA (Mme Roques) : avis favorable mais regrette la présentation tardive de ce décret au CSE sans refont des annexes 24

FCPE (Mme Allain) : regrette le décalage entre les textes et les pratiques sur le terrain (cf le calendrier du bac par exemple, et les différents recours déposés au T.A quand le droit à l'éducation n'est pas resté ; sera vigilante sur la scolarisation dès 3 ans

Sgen-Cfdt (M. Margerie) : un décret attendu avec impatience ; avons demandé le décrochage des annexes 24 et non un simple toilettage sémantique ; s'associe aux demandes déjà formulées par ses prédécesseurs....

Réponses M. Gachet :

La formation des enseignants est une de nos priorités, surtout pour les enseignants non spécialisés des classes « ordinaires ».

OK pour donner suite à la demande de la FEP-Cfdt pour les maîtres agrées du privé. OK avec la remarque du Sgen sur l'article 10.

On a fait le choix de limiter le groupe technique départemental aux autorités des services déconcentrés de l'Etat pour que cela reste un GT qui prépare les dossiers. Ce GT présentera ses travaux aux instances officielles de concertation.

Ai bien entendu la demande forte d'une circulaire d'application. Il ne m'appartient pas de dire s'il y en aura une ou non, mais je peux témoigner de la volonté d'accompagner, sur le terrain, la mise en œuvre de ces textes. Il y aura un accompagnement par le ministère dès le milieu de l'année 2009.

On a la préoccupation du périscolaire pour la petite enfance mais je ne suis pas persuadé qu'il faille mélanger les genres : propose de se donner le temps de réfléchir.

Périscolaire : travail à faire, pas persuadé que cela peut entrer dans le cadre du décret, mais préoccupation partagée.

Réponses de M. Mazery

Le travail est lancé sur la refonte des annexes 24 (qui ne s'appellent plus ainsi depuis le travail de codification) : c'est l'occasion de réfléchir à un certain nombre de points. Cela permettra de voir les établissements qui ne relèvent pas des annexes 24, comme les CAMPS et CMMPP.

Emmanuel Guichardaz fait remarquer que l'arrête relatif aux enseignants référents fait uniquement référence à des enseignants du public et rappelle la préférence de la FSU pour que certaines missions ne soient assurées que par les seuls enseignants du public.

M. Gachet précise que les enseignants référents sont placés sous l'autorité de l'IA et qu'il n'y a pas lieu d'écarter a priori les enseignants du privé dès lors qu'ils ont les qualifications requises.

Le SNUipp présente son amendement :

A l'article D 312-10-6, ajouter après « des unités d'enseignement » :

« *Les modalités de cette concertation (horaires, rémunération) sont prévues dans la convention visée à l'article D.312-10-5, 1°* »

Résultat du vote : 40 Pour, 0 contre, 4 abstention (dont Snalc) et 4 RV (dont FO)

Amendement de la FEP-Cfdt :

Ajouter, dans l'article 8 : « *ou de l'enseignement privé sous contrat, un enseignant agréé ou contractuel* »

M. Gachet précise qu'une analyse fine de la réglementation s'impose. Résultat du vote : 26 Pour (dont Fcpe et Sgen), 4 contre (Se-uns), 3 abstentions et 16 RV (dont FSU)
--

Amendements JPA :

Ajouter à l'article D.312-10-2 « *et des temps périscolaires* »

Ajouter à la 3^{ème} ligne de l'article D.312-10-13 « *et de l'accueil périscolaire* » et à la fin du 2^{ème} paragraphe : « *et invités les organisateurs des temps périscolaires (collectivités territoriales, associations) et les représentants des parents d'élèves* »

E. Guichardaz explique que la FSU n'a pas de problème pour associer la dimension du périscolaire mais qu'elle est gênée par l'ajout de cette précision, dans ce texte. Il regrette que le CNCPPH n'ait pas été saisi de cette question.

Mme Allainmat (CFE-CGC) va dans le même sens. Le périscolaire est hors périmètre de ce texte.

Mme Paulet précise que les parents sont présents au CDEN et demande que le périscolaire soit précisé dans la circulaire d'application.

La FCPE rappelle que les parents font partie de la communauté éducative, qu'ils ne demandent pas à être membres de droit du GT mais seulement invités, en tant que de besoin.

Résultat du vote de l'amendement : 11 Pour (dont Fcpe, Jpa et Unl), 0 contre, 29 abstentions (dont Se, Sgen et Fsu) et 7 RV (dont FO et Snalc)
--

La FCPE présente son amendement à l'article 2 (D 312-10-15) repris ailleurs (64, 100 et 113) : remplacer « Pour orienter chaque élève » par « Pour permettre à chaque élève de s'orienter »...**L'amendement est intégré par l'administration.**

Résultat du vote sur le projet de décret : 41 Pour, 2 contre (FO), 0 abstention et 1 RV (CFE-CGC)
